

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Rien ne contribue autant à la gloire de nos grands écrivains, surtout lorsqu'il s'agit de Bossuet, que de mettre leurs ouvrages à la portée de tous les lecteurs.

Trop longtemps on n'a réimprimé pour les gens du monde et même pour un grand nombre de fidèles que deux de ses admirables ouvrages : les Oraisons funèbres et l'Histoire universelle. Ceux qui voulaient connaître d'autres productions non moins remarquables de cet homme prodigieux, tout à la fois orateur, historien, philosophe, théologien, et qui par son génie, son éloquence, son érudition, sa profondeur fut le dernier des Pères de l'Église, devaient acquérir la totalité de ses œuvres complètes qui ne formaient pas moins de 39 volumes in 4° ou 43 volumes in 8°.

Dans ces derniers temps, l'heureuse idée de renfermer les œuvres complètes, de Bossuet en douze volumes grand in 8° d'un format pareil à celui que nous avons adopté pour notre BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE a rendu plus accessible ce vaste ensemble. Mais n'y avait-il pas un milieu à garder entre la réimpression des œuvres complètes dont une grande partie est uniquement ascétique, ou polémique, ou bornée à des intérêts du moment (1) et la simple réimpression des Oraisons funèbres et de l'Histoire universelle ?

Déjà en 1822 un éditeur (M. Delestre Boulage), dans une édition en 21 volumes in 8° imprimée chez P. Didot, avait fait un choix de tout ce que Bossuet lui semblait offrir de plus remarquable. Notre édition sera beaucoup plus complète; et ce qui lui donnera surtout une véritable supériorité, c'est qu'au lieu de ne contenir qu'un choix très-restreint des Sermons de Bossuet (or, on sait que c'est là que se manifeste le plus visiblement toute la vigueur de son génie), nous avons reproduit la totalité de ces sermons; car, à notre avis, il est impossible d'y toucher; partout l'empreinte du génie de Bossuet s'y fait sentir dans toute sa puissance, même dans les endroits qui semblent le plus négligés.

Bien que ces Sermons ne soient souvent que des esquisses, des fragments, ou même de simples notes pour aider sa mémoire, c'est cependant dans ces notes, dans ces esquisses qu'abondent les grandes pensées dont l'orateur s'inspirait au moment où il montait dans la chaire.

Nous avons de plus ajouté le grand ouvrage de Bossuet intitulé Défense de la Tradition et des Saints

(1) Telles sont par exemple : La querelle du Quiétisme qui à elle seule forme près du quart des œuvres complètes, c'est-à-dire, sept volumes dans l'édition de Versailles — Des questions de dogme ou autres discussions qui n'ont plus maintenant un aussi grand intérêt, et qui, écrites en latin, forment plusieurs volumes in 4°. — Une correspondance fort étendue qui n'a généralement rien de très-remarquable. — D'autres pièces fort longues : telles que celle qui concerne l'abbaye de Jouarre dont l'intérêt est nul aujourd'hui et qui remplissent aussi plusieurs volumes.

Pères, qui a lui seul forme un volume dans l'édition de Versailles, 1815. Jamais Bossuet n'a dans aucun ouvrage déployé une plus vaste érudition et une logique plus serrée. En combattant les erreurs du livre de M. Simon, *Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, il passe en revue les doctrines de tous les Pères de l'Église et des principaux hérésiarques.

Nous croyons utile de rappeler ici sommairement ce que contiennent les quatre volumes de notre édition, qui renferme tout ce qu'un littérateur de profession et un homme d'un goût éclairé doivent connaître. Ce choix suffira même à la plupart des ecclésiastiques, d'autant plus que nous nous proposons de publier dans le même format les vies de Bossuet et de Fénelon par M^{sr} le Cardinal de Beausset, interprète si éloquent et successeur si honorable de ces deux grands génies. Là, se trouveront les détails et le résumé de la grande et déplorable querelle du Quiétisme qui divisa deux hommes si dignes de s'aimer, et l'analyse de plusieurs écrits ascétiques qui n'ont plus maintenant, même pour les ecclésiastiques, l'importance qu'ils avaient à l'époque où Bossuet les écrivit. Le volume sera complété par *l'Essai sur l'Éloquence de la Chaire* de M^{sr} le Cardinal Maurry, autre ouvrage qui n'honore pas moins la chaire française que celui de M^{sr} le Cardinal de Beausset. Ces deux ouvrages qui signalent le caractère et les écrits de Bossuet et de Fénelon semblent avoir été inspirés par leurs deux immortels prédécesseurs.

PRINCIPAUX OUVRAGES

CONTENUS DANS CETTE ÉDITION.

- Éloges de Bossuet par M. Saint-Marc Girardin et par M. Patin.
- De l'Instruction à M^{sr} le Dauphin fils de Louis XIV.
- De la Connaissance de Dieu et de soi-même ou Introduction à la Philosophie.
- Traité du Libre Arbitre.
- Discours sur l'Histoire Universelle.
- Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte.
- Défense de la Tradition et des Saints Pères.
- De la Tradition et de la Parole non écrite.
- Exposition de la doctrine de l'Église Catholique.
- Discours à l'Académie.
- Maximes et réflexions sur la Comédie.
- Oraisons funèbres.
- Sermons, Exordes et Fragments.
- Panegyriques.
- Méditations sur l'Évangile.
- Histoire des Variations des Églises protestantes.
- Les six Avertissements aux Protestants.
- Conférence avec M. Claude
- Avertissement aux Protestants sur le reproche d'idolâtrie, etc.
- Défense de l'Histoire des Variations.
- Instruction pastorale sur les Promesses de l'Église.
- Élévations sur les Mystères.
- Pensées morales et chrétiennes.

OUVRAGES

COMPOSÉS

POUR L'ÉDUCATION DU DAUPHIN.

AVERTISSEMENT.

Ce volume de notre collection des *Œuvres de Bossuet* contient les ouvrages composés par l'illustre prélat pour l'éducation et l'instruction du Dauphin, fils unique de Louis XIV. Nous ne dirons rien de cette célèbre éducation. Nous ne pourrions que répéter ce qui a été dit d'une manière si intéressante par M. le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. 1^{er}, liv. IV. D'ailleurs Bossuet a développé lui-même le plan qu'il suivit et les études qui occupèrent son auguste élève. Le pape Innocent XI lui ayant fait connaître par son nonce, en 1679, un grand désir d'être informé de la méthode qu'il s'était prescrite, Bossuet satisfait la curiosité du saint-père par une longue lettre latine qui annonce dignement les ouvrages qui suivent, et apprend dans quel esprit et à quelle occasion ils furent composés. Cette lettre mérite d'être lue et méditée par toutes les personnes qui sont chargées de la fonction aussi honorable que difficile d'élever les enfants des grands, et surtout les enfants des princes. Bossuet ne la fit point imprimer; elle n'a paru qu'après sa mort. L'abbé Bossuet, son neveu, la donna au public en 1709, en latin et en français, à la tête de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*.

Nous avons suivi l'ordre naturel des matières dans l'arrangement des divers ouvrages composés pour le Dauphin. Nous donnons : 1^o le *Traité philosophique sur l'Existence de Dieu et sur la nature de l'âme humaine*; 2^o le *Discours sur l'HISTOIRE UNIVERSELLE, où l'on voit la suite de la religion et des empires, depuis la création du monde*; 3^o la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Chacun de ces deux derniers volumes a une préface particulière relative à l'ouvrage dont il est composé. Nous ne parlerons donc ici que des autres ouvrages contenus dans ce volume.

Le traité de la *connaissance de Dieu et de soi-même* parut pour la première fois en 1722, sous le titre d'*Introduction à la Philosophie*. On l'imprima sur une copie qui fut trouvée dans les papiers de Fénelon, à qui Bossuet l'avait communiquée pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, et on crut que l'ouvrage était de l'archevêque de Cambrai. Mais, en 1741, on en donna une édition plus correcte sur le manuscrit de l'auteur : c'est celle qu'on a suivie dans l'édition des *Œuvres* en 1743; et nous nous y sommes conformés, après l'avoir revue soigneusement.

On ne saurait trop recommander la lecture de ce traité aux jeunes gens qui désirent acquérir des connaissances solides et être initiés dans la métaphysique. Bossuet y apprend à l'homme à s'élever jusqu'à Dieu, en considérant les facultés de son âme, la structure de son corps et l'union admirable que le Créateur a établie entre ces deux substances. Il nous révèle, par la seule force du raisonnement, la noble origine, la dignité et l'immortalité de l'être intelligent qui nous anime.

Dans le *Traité du libre arbitre*, Bossuet examine de

BOSSUET. — TOME. I.

nouvelles questions de métaphysique aussi importantes que difficiles; et il les résout avec sa supériorité ordinaire. Le neveu de l'évêque de Meaux, qui fit imprimer ce traité avec d'autres ouvrages posthumes de son oncle, assure qu'il avait été composé pour le Dauphin.

L'abbé d'Olivet donna au public en 1764, à la tête d'une édition des *Pensées de Cicéron*, un petit discours latin et français adressé au Dauphin par une des personnes chargées de son éducation. Le but de ce discours est de faire sentir au jeune prince la nécessité de l'*attention* et de l'*application*. On croit que c'est un ouvrage de Bossuet, parce que la copie française porte plusieurs corrections de sa main. Nous le donnons dans ce volume, à la suite de la lettre au pape Innocent XI.

La *Défense de la tradition et des saints pères*, ouvrage qui n'a point été composé pour l'éducation du Dauphin, termine ce volume.

DE L'INSTRUCTION

DE

MONSIEUR LE DAUPHIN,

FILS DE LOUIS XIV,

AU PAPE INNOCENT XI.

Nous avons souvent ouï dire au roi, très-saint Père, que monseigneur le Dauphin, étant le seul enfant qu'il eût, le seul appui d'une si auguste famille et la seule espérance d'un si grand royaume, lui devait être bien cher; mais qu'avec toute sa tendresse il ne lui souhaitait la vie que pour faire des actions dignes de ses ancêtres et de la place qu'il devait remplir, et qu'enfin il aimerait mieux ne l'avoir pas que de le voir fainéant et sans vertu.

DE INSTITUTIONE

LUDOVICI DELPHINI,

LUDOVICI XIV FILII,

AD INNOCENTIIUM XI,

PONTIFICEM MAXIMUM.

Ludovicum Magnum, beatissime Pater, scæpè dicentem audivimus, sibi quidem Delphinum, unicum pignus tantæ familiæ regniqûe munimentum, meritò esse charissimum; cæterum eâ lege suavissimo filio vitam imprecari, ut dignus majoribus tantoque imperio viveret, atque omnino eum nullum esse malle quàm desidem.

C'est pourquoi, dès que Dieu lui eut donné ce prince, pour ne le pas abandonner à la mollesse, où tombe comme nécessairement un enfant qui n'entend parler que de jeux, et qu'on laisse trop longtemps languir parmi les caresses des femmes et les amusements du premier âge, il résolut de le former de bonne heure au travail et à la vertu. Il voulut que dès sa plus tendre jeunesse, et pour ainsi dire dès le berceau, il apprît premièrement la crainte de Dieu, qui est l'appui de la vie humaine, et qui assure aux rois mêmes leur puissance et leur majesté, et ensuite toutes les sciences convenables à un si grand prince, c'est-à-dire celles qui peuvent servir au gouvernement, et à maintenir un royaume; et même celles qui peuvent, de quelque manière que ce soit, perfectionner l'esprit, donner de la politesse, attirer à un prince l'estime des hommes savants: en sorte que monseigneur le Dauphin pût servir d'exemple pour les mœurs, de modèle à la jeunesse, de protecteur aux gens d'esprit, et en un mot se montrer digne fils d'un si grand roi.

La loi qu'il imposa aux études de ce prince, fut de ne lui laisser passer aucun jour sans étudier. Il jugea qu'il y a bien de la différence entre demeurer tout le jour sans travailler et prendre quelque divertissement pour relâcher l'esprit. Il faut qu'un enfant joue et qu'il se réjouisse, cela l'excite; mais il ne faut pas l'abandonner de sorte au jeu et au plaisir, qu'on ne le rappelle chaque jour à des choses plus sérieuses, dont l'étude serait languissante si elle était trop interrompue. Comme toute la vie des princes est occupée, et qu'aucun de leurs jours n'est exempt de grands soins, il est bon de les exercer dès l'enfance à ce qu'il y a de plus sérieux, et de les y faire appliquer

Quare, jam inde ab initio id in animo habuit, ut Principes augustissimus, non socordiae aut otio, non muliebribus blanditiis, non ludo aut nugis puerilibus, sed labori ac virtuti insuesceret; atque à teneris, ut aiunt, unguiculis, primum timorem Dei quo vita humana nititur, quoque ipsis regibus sua majestas et auctoritas constat; tum egregias omnes disciplinas artesque, quae tantum decerent Principem, accuratè perdisceret; maximè quidem eas, quae regendo ac firmando imperio essent; verum et eas quae quomodocumque animum perpolire, ornare vitam, homines litteratos conciliare Principi possent: ut ipse Delphinus et morum exemplar, et flos juventutis, et praeclearus ingeniorum fautor, et tanto demum parente dignus haberetur.

Eam itaque legem studiis Principis fixit, ut nulla dies vacua efflueret: aliud enim cessare omnino; aliud oblectare ac relaxare animum: ac puerilem aetatem ludis jocisque excitandam, non tamen penitus permittendam, sed ad graviora studia quotidie revocandam, ne intermissa languerent: negotiosissimam principum vitam nullo die vacare ab ingentibus curis; pueritiam quoque ita exercendam, ut è singulis diebus aliquot horae deciperentur rebus seriis addicendae; sic, ipsis jam studiis ad gravitatem

chaque jour pendant quelques heures; afin que leur esprit soit déjà rompu au travail, et tout accoutumé aux choses graves, lorsqu'on les met dans les affaires. Cela même fait une partie de cette douceur, qui sert tant à former les jeunes esprits: car la force de la coutume est douce, et l'on n'a plus besoin d'être averti de son devoir depuis qu'elle commence à nous en avertir d'elle-même.

Ces raisons portèrent le roi à destiner chaque jour certaines heures à l'étude, qu'il crut pourtant devoir être entremêlées de choses divertissantes, afin de tenir l'esprit de ce prince dans une agréable disposition, et de ne lui point faire paraître l'étude sous un visage hideux et triste qui le rebutât. En quoi, certes, il ne s'est pas trompé: car, en suivant cette méthode, il est arrivé que le prince, averti par la seule coutume, retournait gaiement et comme en se jouant à ses exercices ordinaires, qui ne lui étaient en effet qu'un nouveau divertissement, pour peu qu'il y voulût appliquer son esprit.

Mais le principal de cette institution fut sans doute d'avoir donné pour gouverneur, à ce jeune prince, M. le duc de Montausier, illustre dans la guerre et dans les lettres, mais plus illustre encore par sa piété, et tel, en un mot, qu'il semblait né pour élever le fils d'un héros. Depuis ce temps, le prince a toujours été sous ses yeux, et comme dans ses mains: il n'a cessé de travailler à le former, toujours veillant à l'entour de lui, pour éloigner ceux qui eussent pu corrompre son innocence, ou par de mauvais exemples, ou même par des discours licencieux. Il l'exhortait sans relâche à toutes les vertus, principalement à la piété: il lui en donnait en lui-même un parfait modèle, pressant et poursuivant son ouvrage avec une attention et une constance

inflexum, atque assuefactum animum, negotiis tradi; id quoque pertinere ad eam lenitatem, quae formandis ingeniiis adhibenda esset; lenem enim esse vim consuetudinis, neque importuno monitore opus, ubi ultro ipsa monitoris officio fungeretur.

His rationibus adductus rex prudentissimus, certas quotidie horas litterarum studiis assignavit: has quidem interdum aspersis jocis ad hilariorum habitum componendas, ne tristis et horrida doctrinae facies puerum deterret. Neque falsus animi fuit: sic nempe factum est, ut ipsa consuetudine admonitus, letus et alacer, ac ludibundo similis, puer regius solita repeteret studia, aliud ludi genus si promptum animum adhiberet.

Sed caput institutionis fuit ducem Montausierum praefecisse, virum militari gloria necnon litteraria clarum, pietatis verò laude clarissimum, unum omnium et naturae et studio ad id factum, ut tanti herois filium viriliter educaret. Is igitur Principem nunquam ab oculis manibusque dimittere; assidue fingere, à licentioribus quoque dictis puras aures tueri, pravisque ingeniiis praestare inaccessas; ad omnem virtutem, maximè ad Dei cultum, monitis accendere, exemplo praere, invicta constantia opus ur-

invincible; et en un mot, il n'oubliait rien de ce qui pouvait servir à donner au prince toute la force de corps et d'esprit dont il a besoin. Nous tenons à gloire d'avoir toujours été parfaitement d'accord avec un homme si excellent en toute chose, que, même en ce qui regarde les lettres, il nous a non-seulement aidé à exécuter nos desseins, mais il nous en a inspiré que nous avons suivis avec succès.

L'étude de chaque jour commençait soir et matin par les choses saintes: et le prince, qui demeurait découvert pendant que durait cette leçon, les écoutait avec beaucoup de respect.

Lorsque nous expliquons le Catéchisme, qu'il savait par cœur, nous l'avertissions souvent qu'outre les obligations communes de la vie chrétienne, il y en avait de particulières pour chaque profession, et que les princes, comme les autres, avaient de certains devoirs propres auxquels ils ne pouvaient manquer sans commettre de grandes fautes. Nous nous contentions alors de lui en montrer les plus essentiels selon sa portée, et nous réservions à un âge plus mûr ce qui nous semblait ou trop profond ou trop difficile pour un enfant.

Mais dès lors, à force de répéter, nous fîmes que ces trois mots, piété, bonté, justice, demeurèrent dans sa mémoire avec toute la liaison qui est entre eux. Et pour lui faire voir que toute la vie chrétienne, et tous les devoirs des rois étaient contenus dans ces trois mots, nous disions que celui qui était pieux envers Dieu, était bon aussi envers les hommes, que Dieu a créés à son image, et qu'il regarde comme ses enfants; ensuite nous remarquons, que qui voulait du bien à tout le

gere, iisdemque vestigiis semper insistere; nihil denique praetermittere, quo regius juvenis quam valentissimo et corpore et animo esset. Quem nos virum ubique conjunctissimum habuisse gloriamur: atque optimis quibusque artibus praecellentem, in re quoque litteraria et adjectorem nacti, et auctorem secuti sumus.

Quotidiana studia, matutinis aequè ac pomeridianis horis, ab rerum divinarum doctrinâ semper incepta: quae ad eam pertinerent, Princeps detecto capite summâ cum reverentiâ audiebat.

Cùm Catechismi doctrinam quam memoriâ teneret exponeremus, iterum atque iterum monebamus praeter communes christianae vitae leges, multa esse quae singulis pro varia rerum personarumque ratione incumbere: hinc sua principibus propria et praecipua munera, quae praetermittere sine gravi noxâ non possent. Horum summa capita tum delibavimus, alia graviora et reconditiora maturiori aetati consideranda, docebamus.

Sanè repetendo effecimus, ut haec tria vocabula aptissimè inter se connexa haerent memoriae, pietas, bonitas, justitia: his vitam christianam, his regii imperii officia contineri. Haec verò ita colligebamus, ut qui pius in Deum esset, idem erga homines ad Dei imaginem conditos, Deique filios, esset optimus; tum qui bene omnibus vellet,

monde, rendait à chacun ce qui lui appartenait, empêchait les méchants d'opprimer les gens de bien, punissait les mauvaises actions, réprimait les violences, pour entretenir la tranquillité publique. D'où nous tirons cette conséquence, qu'un bon prince était pieux, bienfaisant envers tous par son inclination, et jamais fâcheux à personne, s'il n'y était contraint par le crime et par la rébellion.

C'est à ces principes que nous avons rapporté tous les préceptes que nous lui avons donnés depuis plus amplement: il a vu que tout venait de cette source, que tout aboutissait là, et que ses études n'avaient point d'autre objet que de le rendre capable de s'acquitter aisément de tous ces devoirs.

Il savait dès lors toutes les histoires de l'ancien et du nouveau Testament: il les récitait souvent; nous lui faisons remarquer les grâces que Dieu avait faites aux princes pieux, et combien ses jugements avaient été terribles contre les impies, ou contre ceux qui avaient été rebelles à ses ordres.

Étant un peu plus avancé en âge, il a lu l'Évangile, les Actes des Apôtres et les commencements de l'Église. Il y apprenait à aimer Jésus-Christ, à l'embrasser dans son enfance, à croire pour ainsi dire avec lui, en obéissant à ses parents, en se rendant agréable à Dieu et aux hommes, et en donnant chaque jour de nouveaux témoignages de sagesse. Après il écoutait ses prédications, il était ravi de ses miracles, il admirait la bonté qui le portait à faire du bien à tout le monde; il ne le quittait pas mourant, afin d'obtenir la grâce de le suivre ressuscitant, et montant aux cieux. Dans les Actes il appre-

eum et sua cuique tribuere, et à bonis arcere sceleratorum injurias, et propter publicam pacem malefacta coercere, perversosque homines ac turbulentos in ordinem cogere: principem ergo pium atque ideo bonum, omnibus benefacere, per sese nemini gravem, nisi scelere et contumaciâ provocatum.

Ad ea capita, quae deinde copiosè tradidimus, praeccepta retulimus: ab eo fonte manare, eò redire omnia: ideo Principem optimis disciplinis imbuendum, ut haec promptè et facillè praestare possit.

Sacram historiam quae utroque Testamento continetur, jam inde ab initio, et memoriter tenebat et saepe memorabat: in eâ maximè, quae in pios principes Deus ultro contulerit; quam tremenda judicia de impiis et contumacibus tulit.

Paulò jam adultior legit Evangelium, Actusque Apostolorum, atque Ecclesiae nascentis exordia. His Jesum Christum amare docebatur, puerum amplexari, cum ipso adolescere, parentibus obedientem, Deo hominibusque gratum, novaque in dies sapientiae argumenta profertem. Hinc audire praedicantem: admirari signa stupenda facientem: colere beneficium: haerere morienti, ut et resurgentem, et ad caelos ascendentem sequi daretur. Tum

nait à amer et à honorer l'Eglise, humble, patiente, que le monde n'a jamais laissée en repos, éprouvée par les supplices, toujours victorieuse. Il voyait les apôtres la gouvernant selon les ordres de Jésus-Christ, et la formant par leurs exemples plus encore que par leur parole; saint Pierre y exerçant l'autorité principale et y tenant partout la première place; les chrétiens soumis aux décrets des apôtres, sans se mettre en peine de rien, dès qu'ils étaient rendus. Enfin nous lui faisons remarquer tout ce qui peut établir la foi, exciter l'espérance et enflammer la charité. La lecture de l'Evangile nous servait aussi à lui inspirer une dévotion particulière pour la sainte Vierge, qu'il voyait s'intéresser pour les hommes, les recommander à son Fils comme leur avocate; et leur montrer en même temps, que ce n'est qu'en obéissant à Jésus-Christ, qu'on en peut obtenir des grâces. Nous l'exhortions à penser souvent à la merveilleuse récompense qu'elle eut de sa chasteté et de son humilité, par le gage précieux qu'elle reçut du ciel, quand elle devint mère de Dieu, et qu'il se fit une si sainte alliance entre elle et le Père éternel. Nous lui faisons observer en cet endroit combien les mystères de la religion étaient purs, que Jésus-Christ devait être vierge, qu'il ne pouvait être donné qu'à une vierge de devenir sa mère: et qu'il s'ensuivait de là que la chasteté devait être le fondement de la dévotion envers Marie; puisqu'elle devait à cette vertu toute sa grandeur, et même toute sa fécondité.

Quasi en lisant l'Evangile il paraissait songer à autre chose, ou n'avoir pas toute l'attention et le respect que mérite cette lecture, nous lui ôtions aussitôt le livre, pour lui marquer qu'il ne le fallait lire qu'avec révérence. Le prince, qui regar-

Ecclesiam amore pariter et honore complecti: humilem, patientem, jam inde à primordio curis exercitam, probatam supplicis ubique victicem. In eâ intueri, ex Christi placitis regentes Apostolos, ac verbo pariter et exemplo præeuntes: in omnibus auctorem ac præidentem Petrum: plebem dicto audientem, nec post apostolica decreta quidquam inquiringem. Cætera denique, quæ et fundare fidem, et spem erigere, et charitatem inflammare queant: Mariam quoque colere, et impensè venerari, piam apud Christum hominum advocatam; quæ tamen doceat non nisi Christo obedientibus beneficia divina contingere: sæpe multumque cogitare, quanta castitatis et humilitatis præmia tulerit, suavissimo pignore è cœlis dato, Dei mater effecta, æternoque Parenti sanctè sociata. Hic christianæ religionis pura et casta mysteria: virginem Christum, neque alteri quàm virgini dandum: colendam ergo in primis castitatem Mariæ cultoribus, ipsâ castitate ad summam dignitatem et fecunditatem evectæ.

In legendo Evangelio si fortè evagaretur animus, aut debita reverentia tantisper excideret, librum amovere, sanctè illum nec nisi summâ veneratione lectitandum: id Princeps gravissimi supplicii loco ducere: hinc paulatim

daît comme un châtement d'être privé de cette lecture, apprenait à lire saintement le peu qu'il lisait, et à y penser beaucoup. Nous lui expliquions clairement et simplement les passages. Nous lui marquions les endroits qui servent à convaincre les hérétiques, et ceux qu'ils ont malicieusement détournés de leur véritable sens. Nous l'avertissions souvent, qu'il y avait bien des choses en ce livre qui passaient son âge, et beaucoup même qui passaient l'esprit humain; qu'elles y étaient pour abattre l'orgueil des hommes et pour exercer leur foi; qu'il n'était pas permis en chose si haute de croire à son sens, mais qu'il fallait tout expliquer selon la tradition ancienne et les décrets de l'Eglise; que tous les novateurs se perdaient infailliblement; et que tous ceux qui s'écartaient de cette règle n'avaient qu'une piété fautive et pleine de fard.

Après avoir lu plusieurs fois l'Evangile, nous avons lu les histoires du vieux Testament, et principalement celles des Rois: où nous remarquions que c'est sur les rois que Dieu exerce ses plus terribles vengeances; que plus le faite des honneurs, où Dieu même les élève en leur donnant la souveraine puissance, est haut, plus leur sujétion devient grande à son égard; et qu'il se plaît à les faire servir d'exemple, du peu que peuvent les hommes, quand le secours d'en haut leur manque.

Quant aux Epîtres des Apôtres, nous en avons choisi les endroits qui servent à former les mœurs chrétiennes. Nous lui avons aussi fait voir, dans les Prophètes, avec quelle autorité et quelle majesté Dieu parle aux rois superbes: comment d'un souffle il dissipe les armées, renverse les empires et réduit les vainqueurs au sort des vaincus, en les faisant périr comme eux. Lorsque nous trou-

assuescere, ut attentè et sanctè pauca perlegeret, multa cogitaret. Nos planè et simpliciter explicare sententias; quæ hæreticos convincerent, quæ ipsi improbè à vero detorsissent, suo loco notare: interim admonere, multa esse quæ ætatem, multa quæ humanum captum exsuperent: his superbiam frangi, his exerceri fidem: nec fas in re tantâ suo ingenio indulgere, sed omnia accipienda ex majorum sensu, Ecclesiæque decretis: novatoribus certam imminere perniciem: nec nisi fucatam falsamque pietatem, quæ ab eâ regulâ deflexisset.

Lectis relectisque Evangelis, veteris Testamenti, ac Regum præsertim historiam aggressi sumus. In regibus Deum severissimæ ultionis edere monumenta: quo enim excelsiore fastigio essent, summæ rerum Deo jubente præpositi, eò arctiore subjectione teneri, atque omnibus documento esse, quàm fragiles, imò nullæ, humanæ vires essent, nisi divino præsidio niterentur.

Ex Apostolicis Epistolis, certa capita selegimus quæ mores christianos informarent. Quin ex Prophetis quoque quedam delibavimus; quæ auctoritate, quæ majestate, superbos reges compellaret Deus: quàm ipso spiritu immensus difflaret exercitus, imperia everteret, victos victo-

vions dans l'Evangile les prophéties qui regardent Jésus-Christ, nous prenions soin de montrer au prince, dans les Prophètes mêmes, les lieux d'où elles étaient tirées. Il admirait ce rapport de l'ancien et du nouveau Testament: l'accomplissement de ces prophéties nous servait de preuve certaine pour établir ce qui regarde le siècle à venir. Nous montrions que Dieu, toujours véritable, qui avait accompli à nos yeux tant de grandes choses prédites de si loin, n'accomplirait pas moins fidèlement tout ce qu'il nous faisait encore attendre: de sorte qu'il n'y avait rien de plus assuré que les biens qu'il nous promettait et les maux dont il nous menaçait après cette vie. A cette lecture nous avons souvent mêlé les Vies des Saints, les actes les plus illustres des martyrs et l'Histoire religieuse, afin de divertir le prince en l'instruisant. Voilà ce qui regarde la religion.

Nous ne nous arrêtons pas à parler de l'étude de la grammaire. Notre principal soin a été de lui faire connaître premièrement la propriété, et ensuite l'élégance de la langue latine et de la française. Pour adoucir l'ennui de cette étude, nous lui en faisons voir l'utilité; et autant que son âge le permettait, nous joignons à l'étude des mots la connaissance des choses.

Par ce moyen il est arrivé que tout jeune il entendait fort aisément les meilleurs auteurs latins: il en cherchait même les sens les plus cachés; et à peine y hésitait-il dès qu'il y voulait un peu penser. Il apprenait par cœur les plus agréables et les plus utiles endroits de ces auteurs, et surtout des poètes; il les récitait souvent; et dans les occasions il les appliquait à propos aux sujets qui se présentaient.

resque pari æquæ excidio. Quæ Christum prædicent vaticinia Prophetarum, ubi in Evangelis occurrebant, ea in ipso fonte quæsitâ demonstrabamus. Hæc admirari Princeps: nos admonere, quàm nova cum antiquis aptè cohererent neque unquam vanas pollicitationes Dei aut minas futuras, firmaque omnino esse, quæ venturo sæculo assignârit; verax ubique Deus, futurorum ex antè actis approbatâ fide. His sæpe inspersionibus vitas Patrum, splendidiora Martyrum acta, religiosam Historiam, quæ et erudirent pariter et oblectarent. Atque hæc de religione.

Grammatica studia enarrare quid attinet? Id quidem maximè curavimus, ut latini pariter patrique sermonis proprietatem primùm, tum etiam elegantiam nosset. Hujus disciplinæ tædia temperavimus demonstratâ utilitate, rerumque ac verborum, quoad ferebat ætas, cognitione conjunctâ.

His perfectum est, ut vel puer, optimos latinæ auctores promptè intelligeret, arcanos etiam sensus rimaretur, vixque hæreret unquam ubi animum intendisset: ex iis, præsertim ex poetis, jucundissima quæque et utilissima memoriæ commendata persæpe recitaret, atque occasione datâ, rebus ipsis quæ inciderebant, aptè accommodaret.

En lisant ces auteurs, nous ne nous sommes jamais écartés de notre principal dessein, qui était de faire servir toutes ses études à lui acquérir tout ensemble la piété, la connaissance des mœurs et celle de la politique. Nous lui faisons connaître, par les mystères abominables des gentils, et par les fables de leur théologie, les profondes ténèbres où les hommes demeuraient plongés en suivant leurs propres lumières. Il voyait que les nations les plus polies et les plus habiles en tout ce qui regarde la vie civile, comme les Égyptiens, les Grecs et les Romains, étaient dans une si profonde ignorance des choses divines, qu'elles adoraient les plus monstrueuses créatures de la nature, et qu'elles ne se sont retirées de cet abîme que depuis que Jésus-Christ a commencé de les conduire: d'où il lui était aisé de conclure que la véritable religion était un don de la grâce. Nous lui faisons aussi remarquer que les gentils, bien qu'ils se trompassent dans la leur, avaient néanmoins un profond respect pour les choses qu'ils estimaient sacrées, persuadés qu'ils étaient que la religion était le soutien des États. Les exemples de modération et de justice que nous trouvions dans leurs histoires nous servaient à confondre tout chrétien qui n'aurait pas le courage de pratiquer la vertu, après que Dieu même nous l'a apprise. Au reste, nous faisons le plus souvent ces observations, non comme des leçons, mais comme des entretiens familiers; et cela les faisait entrer plus agréablement dans son esprit: de sorte qu'il faisait souvent de lui-même de semblables réflexions. Et je me souviens qu'ayant un jour loué Alexandre, d'avoir entrepris avec tant de courage la défense de toute la Grèce contre les Perses, le prince ne manqua pas de remarquer qu'il serait bien plus glorieux à un prince chré-

In his verò auctoribus perlegendis nunquam ab instituto nostro discessimus, quo pietatem simul morumque doctrinam, ac civilem prudentiam traderemus. Gentilis theologiæ religionisque fabulas, et infanda mysteria, documento esse quàm altâ caligine per sese homines mersi degerent: politissimas quasque gentes, ac civilis sapientiæ consultissimas, Ægyptios, Græcos, Romanos, easdem in summâ rerum divinarum ignorance versatas, absurdissima portenta coluisse; neque ex his unquam nisi Christo duce emersisse: hinc veram religionem, divinæ gratiæ totam esse tribuendam.

Neque eò secius gentiles purè sanctèque quoad res sine-ret, sua sacra habuisse ratos, his maximè stare rempublicam: multa quoque morum, multa justitiæ exempla præbuisse, quibus premi christianos, si nec à Deo docti virtutem retinissent. Hæc quidem plerumque non præcipientium specie, sed familiariter monebamur, quæ semel animo hausta, sæpe ipse Delphinus sponte memorabat: meminimusque, laudato Alexandro, qui adversus Persas communem Græciæ causam tanto animo suscepisset, ultro advertisse, quàm longè esset gloriosius principi christiano,